



Notre réf.: 07733/2023/GS/LCC/CNF

14 avril 2023

Objet: Session extraordinaire du Conseil régional VI (Europe) (23 mai 2023)

- Suite à donner:
- 1) Désigner des délégués pour participer à la session et prendre les dispositions nécessaires pour leur obtenir des lettres de créance
  - 2) Préinscrire les délégués via le système d'inscription en ligne

Madame, Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa soixante-seizième session (27 février-3 mars 2023), le Conseil exécutif a autorisé le Conseil régional VI (Europe) à tenir une session extraordinaire en 2023 (voir la décision 44 – Autorisation d'organiser une session extraordinaire du Conseil régional VI (Europe)). Cette autorisation est liée à l'organisation d'élections pour pourvoir les postes de président et de vice-président du Conseil régional VI.

La session extraordinaire susmentionnée se tiendra au Centre international de conférences de Genève (CICG), à Genève (Suisse), le 23 mai 2023. Il sera possible d'y participer en ligne.

Le mandat du président et du vice-président élus du Conseil régional commencera à la fin de la session extraordinaire du 23 mai 2023 et expirera à la fin de la session ordinaire suivante du Conseil régional, au cours de laquelle un bureau devra être élu conformément à la [règle 10 du Règlement général](#) de l'OMM (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)).

En vertu de la [règle 20 du Règlement général](#), les Membres sont tenus de fournir les pouvoirs de leur délégation pour la session en indiquant clairement le/la délégué(e) principal(e) et son/sa suppléant(e). À cet égard, je vous saurais gré de bien vouloir nous faire parvenir, en temps voulu, les pouvoirs de vos délégués signés par une autorité gouvernementale compétente de votre pays, ou au nom de celle-ci.

Cette session extraordinaire ayant lieu en marge du Dix-neuvième Congrès météorologique mondial, les pouvoirs habilitant les délégations à participer au Congrès permettront également, à titre exceptionnel, d'assister à la session extraordinaire du Conseil régional.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à cette session extraordinaire. Le lien vers le [système d'inscription](#) en ligne, le nom d'utilisateur et le mot de passe qui leur ont été envoyés par courriel restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir.

Veuillez noter que l'inscription pourra se faire en ligne jusqu'au **15 mai 2023**. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse [registration@wmo.int](mailto:registration@wmo.int).

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale

La séance extraordinaire sera d'une durée très limitée et d'une nature bien spécifique. Un comité des nominations sera donc établi conformément à la [règle 25 du Règlement général](#) afin de dresser une liste de candidats pour chaque poste pour lequel une élection doit être organisée et de soumettre cette liste au Conseil régional. Étant donné que ce comité des nominations devra se réunir avant la session extraordinaire, les représentants des Membres qui souhaitent en faire partie sont invités à manifester leur intérêt au président par intérim du Conseil régional, M. Roar Skålin, au plus tard le **16 mai 2023**. De plus amples renseignements sur la composition du comité des nominations seront présentés ultérieurement sur le [site Web de la session](#).

Afin de faciliter les travaux du comité des nominations, les candidatures aux postes de président et de vice-président du Conseil régional peuvent dès à présent être soumises à l'attention du Secrétaire général et ce, jusqu'au **16 mai 2023**.

Copie de la présente est adressée au représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, aux présidents des conseils régionaux et des commissions techniques et aux présidents des organes de l'OMM.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Ministre, les assurances de ma très haute considération.



Petteri Taalas  
Secrétaire général